

mettre l'honorable député au courant. La puissance d'achat du dollar était plus élevée en 1914 qu'en 1939. Je ne puis dire en ce moment pourquoi on a fixé la solde à \$1.30.

Quant aux permissions accordées aux soldats, il a demandé d'étudier le fait que ceux qui doivent se rendre très loin voient leur permission écourtée du temps qu'ils passent en voyage. On me dit qu'officiellement on ne tient aucun compte de la distance à parcourir lorsqu'on accorde des permissions, mais très souvent le commandant prend sur lui de prolonger quelque peu le temps en laissant partir le soldat le vendredi, par exemple, ce qui lui donne une fin de semaine en plus de sa permission officielle.

En ce qui concerne la permission d'embarquement, on prévoit un séjour de deux jours au foyer.

La question des casques d'acier a été étudiée attentivement et l'est encore. L'honorable député comprend que nous ne pouvons les modifier avant d'avoir un meilleur modèle. On en étudie plusieurs en Angleterre et au Canada et dès que les épreuves auront démontré qu'un certain modèle est préférable à celui qui est en usage actuellement, nous ferons sûrement tout en notre pouvoir pour qu'on étudie la possibilité de l'adopter. Il ne faut pas oublier que la question du matériel disponible se pose à cause du grand nombre de ces articles qu'il faudrait fabriquer.

M. WHITE: J'ai demandé au ministre quelle règle régit l'accroissement du taux de la solde de \$1.10 à \$1.30. En novembre dernier, le ministre des Finances (M. Ilsley) a dit dans son exposé que cette question de l'augmentation de la solde et de l'allocation de vie chère était à l'étude. Je conclus d'après les paroles du ministre qu'elle l'est encore. La première chose que nous devrions savoir, c'est comment on a fixé le montant de \$1.30 et les \$35 par mois, d'après quelle norme, pour juger si une augmentation s'impose ou non. Avant de terminer ses explications au comité, le ministre devrait peut-être nous fournir d'autres précisions sur ce point.

L'hon. M. RALSTON: Tout ce que je puis dire, c'est que la solde et les allocations ont fait l'objet d'une étude par un comité qui était censé connaître le sujet, non seulement au point de vue financier mais encore à celui des services et de quelques organismes de l'extérieur, et si j'ai bonne mémoire, on a terminé l'établissement des règlements juste avant l'ouverture des hostilités. Je ne suis pas en état de dire d'après quelles normes on a fixé les différents taux. Si j'ai bien compris, l'honorable député prétend que le ministre des Finances a donné à entendre

[L'hon. M. Ralston.]

en novembre dernier que le paiement d'une allocation familiale de vie chère était à l'étude. Le ministre des Finances doit juger qu'il a fait part du résultat de cette étude en annonçant la nomination du Bureau des allocations familiales et l'établissement de dispositions spéciales. J'ai indiqué que l'examen de ces questions n'est jamais clos et c'est moi qui affirme que la question est à l'étude, à cause des observations présentées. Mais cette étude n'est pas la continuation de celle qu'entreprit le ministre des Finances. Il a jugé que l'affaire était close, quand il a annoncé la décision prise.

M. WHITE: Le ministre voudrait-il exprimer son avis sur cette question de l'accroissement de l'allocation de vie chère, son avis de vieux soldat?

L'hon. M. RALSTON: Je n'y tiens pas. L'honorable député comprendra que c'est une question d'ordre administratif.

M. WHITE: Mais j'ai entendu le ministre parler de son vieux bataillon. Ne nous ferait-il pas part de son avis à titre de vieux militaire?

L'hon. M. RALSTON: Je n'exprimerai aucun avis sans faire des réserves, ce soir.

L'honorable représentant de Victoria (M. Mayhew) a mentionné plusieurs questions relatives au littoral du Pacifique; je crois avoir dit tout ce qui est possible à cet égard. Je le remercie des remarques qu'il a faites au sujet de ma visite là-bas. J'étais certainement d'avis que la tournée en valait la peine au point de vue des renseignements à obtenir sur le travail accompli aussi bien que du plaisir de rencontrer plusieurs citoyens dont j'ai reçu bien des informations et même quelques conseils. Mon honorable ami a donné à entendre que j'ai été satisfait; en cela il ne s'est pas montré juste, car je n'ai pas dit que j'étais satisfait. J'ai dit que la situation était meilleure que je ne m'y attendais, mais pas aussi bonne que je le désirais. On a beaucoup accompli depuis quant aux plans de défense de la côte occidentale et l'exposé fait ici ce soir, surtout en ce qui concerne la protection antiarérienne, me rappelle ce qu'on a fait et tout ce qu'on accomplit encore sous ce rapport, en sus de la disposition d'un grand nombre d'hommes aux endroits considérés comme stratégiques.

L'honorable représentant a parlé de la réserve. J'apprécie ce qu'il a dit, à titre d'employeur, de l'intérêt que les patrons prennent à l'organisation. Elle ne peut réussir sans eux; avec leur concours on peut en faire un grand succès. Je ne connais pas de patron qui donne un meilleur exemple que l'honorable député, s'il me permet de l'affirmer, par